

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du lundi 17 juin 2019 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Claudia GENIEUX, Sylvie GAY, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Norbert LAMBEY
Jean-Paul CAVARD a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.
Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Pascal PAGET.

Sont absents : Régis BIDAULT, Rémi BOURGUIGNON, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mai 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2019 est approuvé.

- **Décision modificative budgétaire - Budget Assainissement :**

Lors du vote du budget, la somme de 316 463 € a été inscrite au chapitre 23. Mme le Maire indique qu'il convient de déplacer 30 000 € au chapitre 21 afin de pouvoir régler la dépense concernant le poste de refoulement installé route de Chalon.

Mme le Maire ajoute que la réception des travaux aura lieu le 18 juin.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire proposée.

- **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 dans le cadre d'un accord local :**

Mme le Maire explique que chaque commune de la CCBR 71 doit délibérer avant le 31 août 2019 prochain pour la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des Conseils Municipaux en 2020.

L'assemblée communautaire compte actuellement 31 sièges.

En l'absence d'un accord local, le Préfet fixera le 31 octobre 2019 la composition du conseil communautaire conformément à la procédure légale. Le nombre de sièges restera identique à aujourd'hui ; Saint Germain-du-Bois aurait un siège supplémentaire mais Thurey en perdrait un.

Le bureau communautaire propose pour sa part un accord local qui permettrait de passer à 34 sièges :

- notre commune passerait de 5 sièges à 6 sièges ;
- Sens-sur-Seille et Diconne passeraient de 1 à 2 sièges.
- Thurey maintiendrait son nombre de sièges.

Un accord local doit respecter les conditions suivantes :

- les sièges sont répartis selon la population municipale de chaque commune ;
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la globalité des communes membres.

Mme le Maire précise que, s'il est adopté, l'accord s'appliquera après les élections municipales de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 34 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCBR 71, selon la répartition proposée dans le cadre de l'accord local.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Environnement :**

Françoise MARIZY et Sylvie GAY dressent le compte-rendu des réunions du 1^{er} avril et du 21 mai :

- Le point propre a été déplacé en face de la gendarmerie.
Le SICED propose d'implanter un point propre à Balosle. Pour le moment, aucun emplacement adéquat n'a été trouvé.
- Le nettoyage de printemps organisé à l'initiative du Conseil jeunes a réuni 25 personnes le 8 juin dernier.
- La végétalisation des allées du cimetière est en cours.
- La liste des travaux d'entretien à prévoir a été faite.
- Une réflexion est en cours pour les décors de Noël 2019. A la demande des commerçants, les illuminations débiteront le 1^{er} décembre.
- L'aménagement de la coulée verte est prévu en 2020 (verger pédagogique ?).

- **Commission Personnel :**

Mme le Maire rend compte de la réunion du 20 mai dernier :

- Le règlement intérieur validé par le comité de pilotage a été présenté.
Il sera examiné par le comité technique (CDG71) lors de sa prochaine session, soit en septembre prochain.
- Avancement de grade
- Contrats

- **Commission Tourisme :**

Christian BOSCH indique que la commission s'est réunie le 3 juin pour préparer les marchés de producteurs qui se tiendront au camping le 7 juillet et le 4 août, de 17h30 à 20h.

- **Conseil Départemental : Assainissement - subvention appel à projets 2019 :**

Une subvention de 30 138 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour les travaux d'assainissement dans le cadre de l'appel à projets 2019 concernant « l'aide aux territoires ».

- **Ethylène Est - Rapport d'activité 2018 :**

Le rapport d'activités est présenté, Saint Germain-du-Bois étant une commune limitrophe sur le passage de la canalisation de transport d'éthylène.

- **Bresse Initiative : Rapport d'activité 2018 :**

Le rapport d'activités 2018 de cet organisme de développement économique, qui accompagne les créateurs d'entreprises de la Bresse, est présenté.

- **Prix Racouchot :**

La remise du prix a eu lieu le 26 mai, suite aux travaux réalisés dans les écoles et à l'implication du Conseil jeunes. Les photos de cette cérémonie sont consultables sur la page facebook de la commune.

- **Remise Médailles :**

Le 7 juin dernier, une remise de médailles a eu lieu en faveur de 3 agents.

- **Réunion des Commissions :**

Mme le Maire sollicite une réunion des commissions suivantes :

- Travaux, pour réfléchir à la rénovation et à l'utilisation possible du marché couvert,
- Finances, suite à la demande de l'ADMR de bénéficier d'une subvention plus importante,
- Marché, pour distribuer les emplacements pour la prochaine fête patronale.

- **Informations diverses :**

- La classe de l'école maternelle un temps menacée est finalement conservée pour la prochaine rentrée.
- L'inauguration des logements communaux rénovés aura lieu le 22 juin, celle des travaux de sécurisation des écoles le 6 juillet.
- Dans le cadre de la rénovation des logements, Mme le Maire souligne l'excellent travail du maître d'œuvre.
- Une chaudière étant à changer dans les écoles, une demande de devis a été faite auprès des trois entreprises de la commune compétentes.
- Centre de loisirs : l'accueil d'été se fera à Saint Germain-du-Bois du 29 juillet au 2 août. Des « Jeudis jeunes » sont proposés cette année.
- Les travaux de la liaison douce « Promenade Paulette JOUSSELIN » ont débuté ce jour. Ils devraient durer 1,5 mois.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie, notamment ceux du Foyer Rural, pour le changement des chaises de la salle de musique.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 30 juillet 2019 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21h44.